

ARRETE DE COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE
CONSEIL DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION DE BRETAGNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.721-2, L. 721-3 et L. 719-1 et suivants ;
- Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment ses articles L. 721-1 à L.721-3 ;
- Vu le décret 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils ESPE ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rennes au sein de la communauté d'universités et établissements ;
- Vu l'arrêté rectificatif du recteur de l'académie de Rennes fixant la composition du conseil d'école de l'ESPE en date du 11 octobre 2013 ;
- Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, l'école supérieure du professorat et de l'éducation devient, à compter du 1^{er} septembre 2019, institut national supérieur du professorat et de l'éducation, INSPE de Bretagne ;

ARRETE

Article 1

Pour les élections au conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Bretagne, les bureaux de vote sont composés comme suit :

Site / Université	Localisation	Composition	Collège
Site INSPE de Rennes	Salle bleue 153, rue St-Malo 35043 Rennes	Présidente : Frédérique Stain Assesseurs : Valérie Lefevre Julien Monfort Bertrand Baleine (remplaçant)	D
Site INSPE de St-Brieuc	Salle de Coworking 20 rue Anatole France 22022 St-Brieuc	Présidente : Maxime Ly Assesseurs : Séverine Déchaudat Faustine Mégret	D
Site INSPE de Vannes	Hall d'accueil 32, av. Roosevelt 56000 Vannes	Président : Thomas Oberlé Assesseurs : Maryse Lucas Jean-Michel Loncle	D

Site / Université	Localisation	Composition	Collèges
Site INSPE de Quimper	Scolarité Pôle univ. P.J. Hélias 18, av. Plage des Gueux 29018 Quimper	Présidente : Anne Morvan Assesseures : Françoise Salaun Gwénola Tanguy	D
Site INSPE de Brest	Salle A01 8, rue d'Avranches 29200 Brest	Président : Daniel Ollivier Assesseures : Sylvaine Alix Nathalie Coriou	D

Article 2

Les bureaux de vote seront ouverts de 9h à 17h le jeudi 25 janvier 2024.

Article 3

Le directeur de l'INSPE de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Brest, le 25/01/2024

Le président de l'Université de Bretagne
Occidentale
Pascal OLIVARD

Par délégation, la Directrice générale des
services,


Brigitte BONIN

